

LA TRANSMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Lancement d'un travail d'étude et de recherche, par la Demeure Historique et l'Université Paris-Sud.

La question de la transmission des monuments historiques aux générations futures s'inscrit pleinement dans la notion même de patrimoine culturel, dont la protection doit garantir sa pérennité et son intégrité.

Pour les propriétaires-gestionnaires de ces monuments historiques privés (meubles ou immeubles), la transmission présente des enjeux tant juridiques et fiscaux que familiaux et affectifs, que le monument soit détenu depuis plusieurs générations ou qu'il ait été acquis récemment.

La 25^{ème} édition du Salon International du Patrimoine Culturel, qui se tient du 24 au 27 octobre 2019 à Paris, déploie la thématique du « Futur en Héritage », avec la notion de transmission qui l'accompagne. À cette occasion, la Demeure Historique organise une conférence sur la transmission des monuments historiques : **le vendredi 25 octobre, de 14h15 à 15h15, au Studio-Théâtre de la Comédie Française.**

Cette conférence est la première étape d'un travail d'étude et de recherche piloté avec l'Institut Droit, Ethique et Patrimoine (IDEP – Paris Sud), en partenariat avec la Fondation pour les Monuments Historiques, et qui aboutira à un colloque au printemps 2021.

Ce colloque entend confronter les points de vue des juristes, universitaires ou praticiens, et des propriétaires de ces biens, de façon à proposer des pistes d'évolution, inspirées notamment des expériences de nos voisins européens.

À PROPOS DE LA DEMEURE HISTORIQUE

Association nationale fondée en 1924 et reconnue d'utilité publique depuis 1965, la Demeure Historique représente, accompagne et conseille les acteurs du patrimoine que sont les propriétaires-gestionnaires de monuments et jardins historiques privés dans leur mission d'intérêt général de préservation et de transmission.

Pour en savoir plus : www.demeure-historique.org